

**ASSEMBLEE NATIONALE**13 juillet 2005

---

DROIT COMMUNAUTAIRE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 2278)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 22

présenté par  
M. Venot, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 5**

*(Art. 7-2 de la loi du 2 août 1961)*

Dans la dernière phrase du dernier alinéa de cet article, substituer aux mots :

« répondant du »,

les mots :

« correspondant au ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.